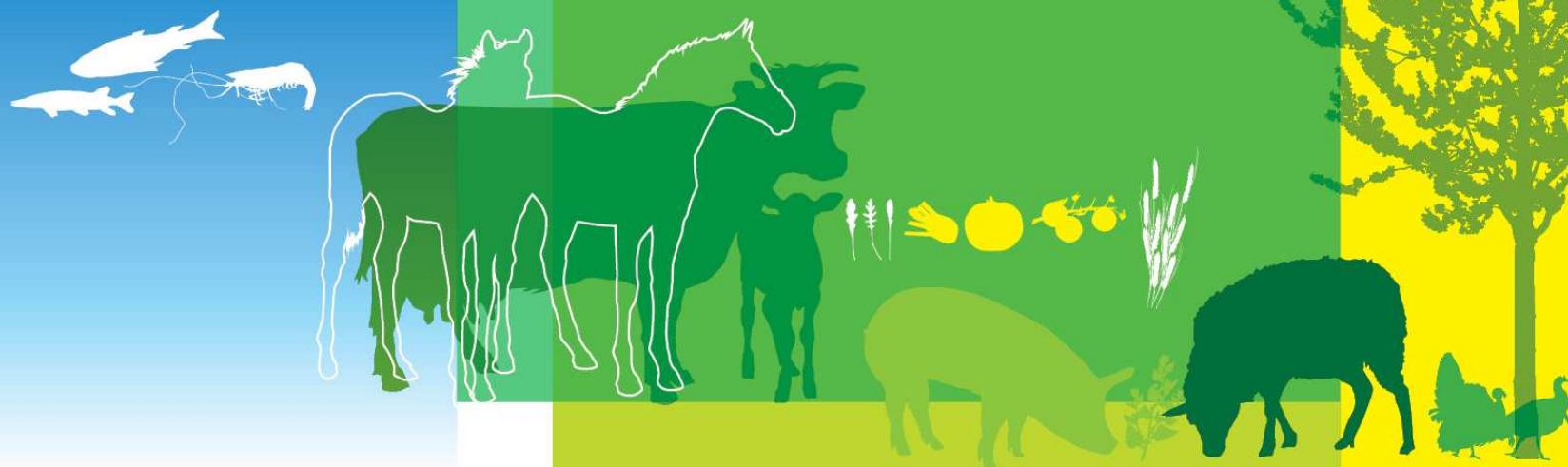


Conseil spécialisé de la filière céréalière

Les actions des plans stratégiques de la
filiale céréalière jugées pertinentes au regard
de la triple performance

Le 12 novembre 2015

à FranceAgriMer



Plan stratégique de la filière céréalière 1/5

Objectifs	N°	Actions	mode d'action
PRODUIRE PLUS ET PRODUIRE MIEUX, DEVELOPPER UNE CEREALICULTURE DOUBLEMENT PERFORMANTE QUI CONCILIE PRODUCTION ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	1	Informers les services déconcentrés des dispositions introduites dans le cadre du 5^{ème} programme d'action de la Directive Nitrates en matière de fertilisation azotée et notamment des méthodes d'optimisation correspondantes qui peuvent être retenues Il est en effet possible, en application de la réglementation, d'apporter une dose d'azote supérieure à la dose prévisionnelle, sous réserve qu'elle soit dûment justifiée par l'une des conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'utilisation d'un outil de raisonnement dynamique ou de pilotage de la fertilisation (OAD) ▪ une quantité d'azote exportée par la culture supérieure au prévisionnel ▪ dans le cas d'un accident de culture intervenu postérieurement au calcul de la dose prévisionnelle, par la description détaillée dans le cahier d'enregistrement des événements survenus 	Optimisation environnementale et économique de la gestion de la fertilisation azotée
	2	Promouvoir l'optimisation de la fertilisation azotée au sein des GREN (Groupes Régionaux d'Expertise Nitrates) afin d'adapter les mesures applicables dans le cadre des plans régionaux d'actions nitrates : prise en compte de la note technique action n°1, en veillant aux spécificités des filières contractuelles (semences...)	
	3	En matière de fertilisation azotée, encourager les démarches collectives et généraliser l'utilisation des OAD. Il s'agit d'initiatives portées par la profession, qui pourront être accompagnées localement par les pouvoirs publics et soutenir l'utilisation des OAD. ex : généraliser les solutions d'optimisation de la fertilisation azotée du type Azur et Agri Péron, faisant appel à la modulation de la dose, à un OAD et à un indicateur de résultat, en s'appuyant sur des organisations collectives (GIEE...) ex : financer, sur les zones géographiques concernées, des contrôles collectifs portant sur des indicateurs de résultats (qualité des eaux : reliquats azotés entrée hiver)	Optimisation environnementale et économique de la gestion de la fertilisation azotée Pilotage dynamique et collectif des intrants
	4	En matière de lutte contre les bioagresseurs, mettre au point de nouveaux OAD pour la gestion optimale des produits phytosanitaires et généraliser l'utilisation des OAD existants. Cette action doit privilégier les méthodes de pilotage dynamique des produits phytosanitaires (OAD) Elle peut être focalisée sur les fongicides qui bénéficient aujourd'hui d'outils de prévision du risque agro-climatique à la parcelle qui doivent être complétés et peuvent être généralisés Elle doit privilégier les démarches collectives	Optimisation environnementale et économique de la gestion de la protection phytosanitaire Pilotage dynamique des intrants

Plan stratégique de la filière céréalière 2/5

Objectifs	N°	Actions	mode d'action
PRODUIRE PLUS ET PRODUIRE MIEUX, DEVELOPPER UNE CEREALICULTURE DOUBLEMENT PERFORMANTE QUI CONCILIE PRODUCTION ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	5	Développer des méthodes de lutte en biocontrôle applicables aux grandes cultures.	Méthode alternative de lutte contre les bioagresseurs
	6	Améliorer la connaissance des pratiques agronomiques en matière de fertilisation azotée, d'utilisation de produits phytosanitaires et d'irrigation. a/ Expertiser les données existantes. b/ Adapter l'enquête FAM / Arvalis sur la qualité des récoltes de blé tendre et blé dur qui intègre depuis 2013 un questionnaire sur les pratiques culturales. c/ Augmenter la fréquence de l'enquête du SSP sur les pratiques culturales, qui n'est conduite que tous les cinq ans, et la compléter en intégrant des questions sur l'irrigation. d/ Compléter par une 3ème enquête si nécessaire. e/ Etablir un baromètre des pratiques vertueuses (niveau 1, 2 ou 3).	Suivi de l'évolution des pratiques des exploitants
	8	Dans le cadre de l'expérimentation sur les certificats d'économie de produits phytosanitaires et de la définition du plan Ecophyto 2, développer des fiches actions visant à limiter les impacts sans dégrader les rendements et sans nécessairement réduire les usages. Jusqu'à présent, les fiches Arvalis prises en compte par la DGAL ne retiennent que les réductions d'usage. S'appuyer sur les termes de la directive 2009/128/CE du 21 octobre 2009 instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable, où il est question de réduction des risques.	Optimisation environnementale et économique de la gestion de la protection phytosanitaire
	9	Renforcer la composante qualité (sans dégrader le rendement) dans les règles d'inscription des nouvelles variétés dans le cadre des Comités techniques permanents pour la sélection des plantes cultivées (CTPS). Il s'agit de la qualité technologique et sanitaire (y compris la sensibilité aux mycotoxines). Notamment deux règles en blé tendre : l'une sur le critère valorisant la teneur en protéines et l'autre sur le critère mesurant l'efficacité de l'azote (les deux étant liés). Remarque : à noter que la mesure de l'efficacité de l'azote concerne toutes les cultures, pour des raisons d'intensification écologique et indépendamment de la recherche de la teneur en protéines.	Optimisation de l'efficacité de la nutrition azotée au regard des attentes économiques et environnementales
	10	Elaborer un plan spécifique blé dur pour soutenir la production et la structuration de l'aval de la filière qui s'intégrera dans le plan d'actions plus général de la filière céréalière.	Soutien des industriels du secteur et maintien de la diversité des cultures

Plan stratégique de la filière céréalière 3/5

Objectifs	N°	Actions	mode d'action
ADAPTER LES QUALITES AUX UTILISATIONS POUR LE MARCHÉ INTERIEUR ET A L'EXPORTATION	11	Augmenter d'un point en moyenne la teneur en protéines des blés tendres français. Poursuivre et adapter la mise en œuvre du plan protéines. Un retour d'expérience sur la mise en œuvre du plan serait souhaitable, en juillet 2015 (un an après).	Volet économique de l'optimisation de l'efficacité de la nutrition azotée en cohérence avec les attentes environnementales
	12	Elaborer un projet de nouvelle grille de classification du blé tendre répondant aux besoins des différents marchés.	
	13	Développer les méthodes de mesure rapide des critères qualitatifs des céréales , en particulier sur les impuretés et le temps de chute de Hagberg. Etablir des fiches de problématique relatives à ces deux critères permettant de solliciter des laboratoires de recherche.	
	14	Maintenir un éventail de moyens de lutte autorisés, performants et pertinents, contre les ravageurs dans les locaux de stockage et de transformation. Sensibiliser l'ANSES à la nécessité d'homologuer de nouveaux produits de lutte contre les ravageurs, les méthodes de lutte alternatives nécessitant un délai de mise en œuvre.	Optimisation de l'efficacité de la protection sanitaire des récoltes au regard des attentes économiques et environnementales
AMELIORER LA RESILIENCE DES EXPLOITATIONS PAR LA GESTION DES RISQUES ET LA DIMINUTION DES COÛTS	21	Pour faire face aux aléas climatiques en France, mettre en place un plan d'augmentation de la ressource en eau (notamment stockage de l'eau hivernale afin de pouvoir l'utiliser en période estivale). La ressource en eau sera stratégique dans les prochaines décennies pour répondre à plusieurs préoccupations : fourniture d'eau potable, soutien d'étiage, écrêtement des crues, lutte contre les incendies, régularité des quantités et des qualités produites, diversification des productions agricoles, maintien de la biodiversité végétale et animale, atténuation des aléas climatiques responsables de la sous-utilisation des intrants par les cultures.	optimisation de la gestion de la ressource en eau et protection de la production agricole dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique
	22	Mettre en place un plan méthanisation pour améliorer le produit brut des exploitations : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Associer les exploitations céréalières et d'élevage pour garantir la stabilité d'approvisionnement des méthaniseurs et promouvoir les installations collectives. ▪ Approvisionner les méthaniseurs avec des cultures dédiées (cultures intermédiaires, 3 cultures en 2 ans...). ▪ Permettre à la méthanisation agricole de bénéficier des tarifs de rachat du gaz et de l'électricité les plus favorables, même en cas de pluralité des matières premières (cultures, effluents d'élevage, sous-produits d'IAA...), pour autant que la gestion de l'installation se fasse dans un cadre agricole. ▪ Valoriser les digestats sur l'exploitation (fertilisation). 	promotion du maintien d'une diversité de cultures en sécurisant les débouchés ; sources alternatives de fertilisation

Plan stratégique de la filière céréalière 4/5

Objectifs	N°	Actions	mode d'action
PERMETTRE AUX ENTREPRISES DU COMMERCE ET DE L'AVAL D'ASSURER LEUR PERENNITE ET LEUR DEVELOPPEMENT	25	Accélérer le développement des nouvelles utilisations des céréales (bioraffinerie, chimie du végétal, biomasse, biocarburants) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser un état des lieux de la R&D en la matière par l'INRA ▪ Evaluer le gisement de biomasse utilisable ▪ Favoriser les synergies entre pôles de compétitivité. ▪ Proposer des projets éligibles au Programme d'Investissements d'Avenir (PIA). 	promotion du maintien d'une diversité de cultures en sécurisant les débouchés ; protection de la production agricole dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique
	27	Renforcer les relations entre les filières céréales et élevage <ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutenir toutes les initiatives destinées à améliorer la compétitivité de l'élevage, particulièrement celui des monogastriques ▪ Encourager les démarches collectives et la structuration des échanges : contractualisation pour l'alimentation animale, échanges de fumier et d'effluents d'élevage, normalisation des digestats, ▪ Soutenir la réintroduction d'éleveurs monogastriques en régions spécialisées en grandes cultures et saturer les outils existants ▪ Participer à l'indépendance protéique de l'élevage français, à travers l'augmentation de la teneur en protéines du blé tendre, le développement des biocarburants et la diversité des cultures ▪ Encourager le recours aux fertilisations d'origine organique (effluents d'élevage) ou issus de la méthanisation (digestats) 	protection des productions végétales et animales contre la volatilité des prix et les aléas de marchés, maintien de la diversité agricole française et de la valorisation de la SAU française, approvisionnement local et réduction de l'empreinte carbone.

Plan stratégique de la filière céréalière 5/5

Objectifs	N°	Actions	mode d'action
AMÉLIORER LA CHAÎNE LOGISTIQUE	28	Poursuivre la mise en œuvre du plan silos (objectif de 5Mt supplémentaires de stockage atteint pour moitié) Revoir l'outil de suivi des capacités de stockage de FAM (VISIOStockage).	promotion de la diversité des cultures, avec mise en place des capacités de stockage nécessaires à la gestion de ces volumes
	29	Permettre la construction de silos par les OS en zone agricole pour le stockage et la collecte. Modifier le code de l'urbanisme.	optimisation de la logistique : possibilité d'augmentation de capacités existantes et réduction des transports
	30	Sensibiliser les pouvoirs publics aux problématiques logistiques de la filière céréalière. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consolider l'expertise logistique au sein de FranceAgriMer. ▪ Participer aux travaux de RFF sur le maintien et la rénovation du réseau de voies capillaires. ▪ Participer aux réflexions et aux débats dans le cadre de la réouverture du chantier du Canal Seine Nord Europe. 	optimisation de la logistique : maintien / développement de modes de transports économes
ÊTRE PRÉSENT DANS LE DÉBAT PUBLIC : DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DE LA FILIÈRE CÉRÉALIÈRE ET PROMOUVOIR LES MÉTIERS ET LES PRODUITS	34	Lutter contre l'artificialisation des sols : faire le point sur les dispositifs existants au sein de la LMAP et de la Loi d'avenir agricole.	protection de la production agricole dans le cadre notamment de la lutte contre le réchauffement climatique